

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3720

Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3725

Je vais vous remercier, Madame Chappaz.

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3730

Merci, merci beaucoup.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3735

Merci à vous de votre présence aujourd'hui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je vais appeler Monsieur Rémy Paulin Twahirwa. Bonjour Monsieur.

3740

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

Bonjour. Donc, bonsoir plutôt. On est là un peu tard.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3745

On est là depuis le matin nous autres.

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

3750 Oui, c'est ça. Donc, je termine la journée. J'espère que vous avez encore de l'énergie entendre une opinion de plus. Alors, merci de me recevoir. Je m'appelle Rémy Paulin Twahirwa. Je suis citoyen, voilà. Donc, je représente personne. Donc, j'ai écrit mon texte. Je vais le lire, ça va être plus simple pour moi.

3755 Donc, avant d'aller plus loin, il me semble nécessaire de revenir sur certains éléments contextuels entourant la création de cette consultation. Premièrement, elle est le résultat de plusieurs mois de mobilisation d'un groupe de citoyen ayant parcouru les rues de Montréal. Mais ces Montréalaises et Montréalais avaient eux-mêmes été inspirés par les efforts d'un autre groupe, qui dans les mois précédents, avait fait pression sur le gouvernement provincial afin qu'il lance une commission sur la discrimination systémique et le racisme.

3760 Certains d'entre nous se rappelleront les virulents débats entre le printemps 2016 et l'automne 2017. Non pas tant sur le racisme en soit, mais à savoir sur l'utilisation du terme racisme systémique. L'épisode de ce que nous pourrions appeler le procès des Québécois, tel que l'avaient surnommé certains chroniqueurs et politiciens, s'est terminé à Québec dans une salle pleine de représentants du milieu des affaires, majoritairement des hommes blancs d'un certain âge, à parler de la manière dont ils allaient valoriser la diversité.

3770 La raison pour laquelle je tiens à revenir sur saynète de la vie politique québécoise, c'est qu'elle illustre très bien deux dilemmes au cœur même de cette consultation. À savoir qu'étant donné la prédominance blanche au sein des institutions québécoises, c'est majoritairement des personnes blanches qui décident ce qu'il faut faire ou non en matière de lutte contre le racisme et la discrimination.

3775 Le deuxième point, c'est le refus des autorités publiques comme, de la majorité blanche au Québec, de reconnaître l'existence du racisme au Québec, et donc, à Montréal, et que celle-ci n'est pas le fait de quelques pommes pourries.

3780 Ainsi même, s'il faut saluer la manière dont cette consultation a été menée jusqu'ici, il reste qu'elle n'est pas une initiative de la Ville de Montréal ni de ses dirigeants, elle leur a été imposée. En outre, selon moi, le véritable exercice de démocratie citoyenne est encore à venir, c'est-à-dire que ce qui suivra le dépôt du rapport, bien de votre rapport.

3785 Le deuxième et dernier élément contextuel que je voudrais amener, c'est que cette consultation se déroule à un moment où, au niveau provincial, nous assistons à l'affirmation du nationalisme ethnique si ce n'est ethnociste à l'Assemblée nationale. « Au Québec, c'est comme ça qu'on vit » a déclaré le premier ministre Legault lors d'une allocution à la nation afin de défendre la loi sur la laïcité de l'État.

3790 Plusieurs ont déjà mentionné comment cette loi contribue à normaliser l'islamophobie et le racisme au sein de la société québécoise. Un récent rapport de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a mis en lumière les conséquences de la montée des discours xénophobes populistes et anti-immigration au sein de la population, notamment par une hausse des actes à caractères haineux. De même, nous savons que les crimes haineux, au
3795 Canada, n'ont cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie. Que veut dire ce contexte sociopolitique pour la ville de Montréal?

En tant que municipalité qui regroupe le plus grand nombre de communautés ethnoculturelles au Québec, cela signifie qu'elle se trouvera malgré elle à devoir défendre une
3800 partie de sa population contre les dérives néoconservatrices et nationalistes du gouvernement provincial. Considérant qu'il n'y a qu'une seule façon d'être québécoise et québécois, c'est-à-dire d'être blanc, catho-laïque et francophone.

3805 Nous avons vu un parfait exemple lors du dossier sur la laïcité où l'administration municipale a dû en fait, demander au gouvernement d'imposer une clause Montréal. Malheureusement, l'administration de la Ville de Montréal a décidé de revenir sur cette demande et à approuvé, a décidé en fait, d'appliquer la Loi 21.

3810 Le même cas s'est passé avec le dossier Uber, qui on le sait en fait, concerne principalement des chauffeurs racisés. Donc, des personnes racisées qui habitent à Montréal. Cette consultation n'est donc pas une anomalie. Elle se présente comme une pierre de Sisyphe que porte la Ville de Montréal depuis plusieurs décennies de mobilisation citoyenne dans l'espoir de voir aboutir de réels changements.

3815 D'un autre côté, cette consultation apparaît aussi comme une opportunité de faire preuve de courage politique en s'attaquant réellement aux enjeux que posent le racisme et la discrimination systémiques.

3820 Quels sont ces enjeux? Ils sont nombreux et, étant donné que je n'ai pas beaucoup de temps pour en parler, pour parler de tous les enjeux, j'en ai choisi seulement deux. Le premier, c'est le profilage racial et le deuxième c'est l'expérience des personnes sans statut à Montréal.

3825 Dans un premier temps, nous ne sommes pas sans savoir que les pratiques de profilage racial par le service de police de Montréal est une des problématiques les plus documentées en ce moment au Québec. Il ne se passe pas une année sans qu'un cas ne soit rapporté dans les médias.

3830 De même, plusieurs travaux ont déjà été publiés sur le sujet. Certains s'intéressant à la dimension psychologique et d'autres sur les plans social et politique notamment, l'impact que ça peut avoir sur les communautés ethnoculturelles par rapport à leur rapport avec les institutions de la ville.

3835 À ce sujet, Robin Ménard, auteur de « Policing Black Life » et militante afro-féministe, a souligné que le profilage racial cache en fait un autre problème, celui de l'impunité policière. C'est ce phénomène, et plus précisément le racisme visant les noirs et les autochtones, que le récent rapport d'un groupe de chercheurs a été en mesure de confirmer à l'aide de données collectées par le SPVM.

3840

Ainsi, Viktor Armony et ses collègues ont démontré dans leur rapport que les personnes racisées sont davantage interpellées par les corps de police montréalais en particulier les jeunes noirs et les femmes autochtones qui ont respectivement quatre et onze fois plus de chance d'être interpellées que les personnes blanches.

3845

À l'instar des vagues de réactions ayant suivi la fuite du rapport de Mathieu Charest dans les médias en 2009, la classe politique et le SPVM ont rapidement exprimé la consternation face aux résultats de l'étude d'Armony et ses collègues, tout en promettant des réactions, des actions concrètes sans toutefois les spécifier.

3850

Pour celles et ceux qui militent depuis des années sur ces enjeux, des déclarations de la mairesse et du chef du SPVM comme quoi il est temps que le SPVM... pour le SPVM de prendre des actions... comme quoi, pardon, il est temps pour le SPVM de prendre des actions apparaît comme le refrain d'une ballade populaire.

3855

En effet, nous pouvons questionner la réelle volonté de la ville de Montréal à faire cesser ces pratiques. D'une part, la ville de Montréal a confié la résolution de cette problématique à sa police, alors que c'est cette dernière qui se retrouve sur le banc des accusés.

3860

Autrement dit, le SPVM joue simultanément les rôles de l'accusé du procureur et du juge. Cette situation explique partiellement pourquoi en dix ans, si peu de progrès ont été réalisés en matière de lutte contre le profilage racial et social. Il est vrai que sous la contrainte, le SPVM a adopté un plan stratégique en 2012 pour s'attaquer à cette problématique. Or, l'évaluation réalisée par Myrna Lashley et ses collègues, relève que seul le tiers des initiatives inclus dans ce plan ont été mis en œuvre.

3865

L'efficacité de ces mesures a même été questionnée par les chercheurs qui ont constaté que, la plupart de ces mesures n'ont pas eu d'impact concret sur le comportement des policiers.

Malgré cet échec du premier plan, le SPVM a essentiellement repris les grandes lignes de ce plan-là pour sa nouvelle stratégie contre le profilage racial et social. Cependant, il y a une

3870

différence, effectivement. La grande nouveauté c'est que, c'est l'introduction de l'analyse des données sur l'appartenance raciale. Cette demande, maintes fois formulée par plusieurs intervenants experts au cours des dix dernières années, vient finalement d'être accordée par le corps de police.

3875

Seulement, il faut se montrer prudent puisque l'analyse des données permet tout au plus d'avoir un portrait plus exact de l'étendue du profilage racial, mais ne résout pas ce problème pour autant. Cela nous ramène donc à notre point initial, comment éradiquer ces pratiques au sein de la police?

3880

Je considère que la réponse à cette question ne doit pas, et ne pourra pas venir du SPVM. Confier la résolution du profilage racial et social à la police relève de la pensée magique. Pour reprendre une formule plus imagée, cela revient à demander à un malade de se guérir sans jamais que celui-ci ne reconnaisse qu'il est malade, et qu'en plus, qu'on lui demande de trouver son traitement. En effet, en dix ans, le SPVM n'a pas été en mesure de réaliser le mandat que lui a confié la ville de Montréal, à savoir éradiquer ses pratiques au sein de ses forces.

3885

Enfin, il faut aussi se rappeler que le profilage racial et social est un problème qui va au-delà du SPMV. Ainsi, nous avons vu apparaître sur les réseaux sociaux des vidéos et des témoignages de personnes racisées en ligne affirmant être victime d'abus de la part d'inspecteurs de la STM.

3890

Malgré que certains cas ont été jugés par le tribunal du droit de la personne, il n'existe peu ou pas de données, presque pas de données officielles sur ce phénomène. L'une des raisons pour laquelle il y a peu de données sur ce phénomène, c'est l'absence de mécanisme permettant d'assurer un suivi adéquat.

3895

Ce que j'essaie de montrer dans cette première partie, c'est qu'en fait, malgré les grandes promesses qui ont été faites et les deux plans qui ont été adoptés, le mot d'ordre au sein de la Ville de Montréal, et plus particulièrement au sein du SPVM, a toujours été de nier

l'existence du profilage racial et social ou à la limite, de l'associer à quelques pommes pourries.

3900 Encore ici, nous revenons à cette difficulté pour les institutions québécoises et montréalaises de reconnaître le racisme systémique en le limitant à un phénomène individuel, soit les comportements de quelques individus.

3905 Je vais terminer ma présentation en parlant d'un deuxième sujet. En fait, la question des personnes immigrantes, les personnes sans statut. En tant qu'une des trois plus grandes villes canadiennes et la métropole du Québec, Montréal et le lieu d'établissement de plusieurs milliers d'immigrants et immigrantes. Ainsi, environ 70% des personnes immigrantes du Québec choisissent de s'établir à Montréal. Entre 2006 et 2016, nous avons vu une augmentation de 16.9% du nombre de nouveaux arrivants à Montréal.

3910 Considérant qu'une très grande majorité de la population immigrante établie à Montréal est composée de personnes racisées, les enjeux liés au racisme et à la discrimination systémique sont intrinsèquement liés à ceux de l'immigration.

3915 Bien que la Ville de Montréal ait profité de son entente-cadre avec le gouvernement du Québec pour accroître ses pouvoirs en matière d'immigration, elle n'a pas montré d'intérêt à une des catégories de la population immigrante montréalaise la plus vulnérable, à savoir les personnes sans statut, ou aussi, appelé sans papiers, alors que nous devrions parler de personnes sans droits.

3920 L'une des principales difficultés que pose toute analyse sur les personnes sans statut, c'est leur invisibilité dans les statistiques officielles. Ainsi, la ville de Montréal tout comme les autres palais gouvernementaux ignorent plus ou moins le nombre exact de personnes sans statut vivant dans la municipalité.

3925 À l'instar des personnes itinérantes que madame Chappaz a parlées tout à l'heure, il est très difficile, en fait, pour ces personnes-là de faire valider leurs droits. Et pour ces Montréalaises

3930 et Montréalais résidents, qui résident parmi nous sans toutefois bénéficier des mêmes droits et des mêmes que nous. La non-reconnaissance de l'existence de ces personnes se trouve même jusqu'à cette consultation, alors que tous les documents officiels présentés à ce jour, bon peut-être que par la suite ça va changer, aucun ne cite explicitement des chiffres et ni ne fait mention des enjeux que touchent spécifiquement cette catégorie de la population montréalaise.

3935 Pourtant, le quotidien des personnes sans statut est marqué par le racisme et la discrimination. D'une part, comme je le disais plus tôt, il s'agit d'individus qui se voient refusé la reconnaissance de leurs droits et un accès au service municipal sur la seule base de leur statut d'immigration. Cette discrimination dans l'accès aux services municipaux affecte majoritairement des personnes provenant des pays du Sud, notamment l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, et donc, sont principalement des personnes racisées. L'imbrication entre racisme et discrimination
3940 est importante. Ces personnes sont discriminées parce qu'elles sont racisées.

D'autre part, cette exclusion de la citoyenneté montréalaise contribue principalement à leur marginalisation et même exploitation au sein de la société. Ainsi, plusieurs cas rapportés dans les médias, mais aussi par différentes organisations, démontrent la manière dont l'économie capitaliste profite de cette frange de la population afin de combler les besoins dans
3945 les secteurs d'emploi délaissés par la population native.

Bien souvent les personnes sans statut occupent des emplois précaires, peu rémunérés et sans protection sociale. La crainte d'être identifié par les autorités, détenu puis déporté agit souvent dans un frein dans la régularisation de leur statut et les plaçant donc, dans d'un cycle de violence et d'abus de toute sorte, dont il est très difficile d'échapper.
3950

À cela, s'ajoute l'occupation de logements insalubres, souvent trop petits, ou peu ou pas entretenus par les propriétaires. Une récente étude de l'institut en recherche sur la santé publique a souligné que 70% des Montréalaises et montréalais sans statut n'arrivent peu ou pas
3955 à satisfaire leurs besoins personnels ou ceux de leur famille.

De même, plus de la moitié des personnes sans statut vivent de l'insécurité alimentaire.

3960 C'est d'ailleurs pour répondre à cet obstacle et sous la mobilisation des personnes sans statut, notamment le Collectif des femmes sans statut, que la ville a récemment adopté sa politique d'accès aux services municipaux sans peur.

3965 Comme son titre l'indique, cette politique vise à accroître l'accessibilité des services municipaux aux personnes sans statut. Or, comme l'a souligné Solidarité sans frontière, cette politique risque d'avoir des effets limités, puisqu'elle exclut le SPVM.

Ce faisant, cette politique exclut la principale source de peur pour les personnes sans statut, soit la police. Ainsi, nous savons que le SPVM est le corps de police canadien faisant le plus de vérification de statut auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada.

3970 Une étude réalisée à Toronto révèle que les demandes de vérification de statut faites par les services de police torontois se font uniquement sur la base, une base subjective, c'est-à-dire que les policiers doivent avoir des soupçons. Et souvent, ces soupçons sont biaisés parce que ces personnes sont racisées, et non sur la base d'un mandat qui aurait été demandé par l'Agence des services frontaliers.

3975 Il ne serait pas surprenant qu'une situation similaire s'applique aussi dans le cas du SPVM. Cette chasse aux migrants et migrantes touche principalement les personnes racisées qui sont, comme nous l'avons souligné plus tôt, plus propices d'être interpellées par le SPVM étant donné la problématique du profilage racial.

3980 Cette situation relève l'intersection de différentes dynamiques discriminatoires et racisantes, si ce n'est racistes, à l'œuvre dans la société. Les personnes sans statut sont pénalisées en raison de leur statut d'immigration et en raison de leur appartenance raciale.

3985 S'il se trouve que ces personnes sont également des femmes, leur marginalisation, exploitation et oppression au sein de la société est encore plus importante. Ainsi, les

Montréalaises sans statut sont au plus bas de l'échelle socio-économique, et donc, plus propice à vivre des cas de violence et d'abus et du harcèlement chez eux et sur leur lieu de travail.

3990 Donc, je concluais là-dessus en disant que, bien que j'apprécie tous les efforts en fait, je
me suis senti dans l'obligation de venir ici par nécessité, parce que souvent les consultations
comme celles-ci, perçoivent les gens, qu'elles observent comme étant les problèmes. Et je tiens
à rappeler en fait, que c'est par exemple, on va parler de problème de criminalité chez les noirs,
de problème du voile chez les femmes musulmanes, le problème de suicide chez les
3995 autochtones, mais souvent ces problèmes sont liés en fait, à des problèmes structurels dans la
société.

En d'autres mots, il s'agit dans bien des cas, dans ce procédé rhétorique de
problématiser le noir, l'arabe, le musulman, l'autochtone, sans jamais remettre en question la
4000 manière dont cette société, comme ses institutions, sont fondés sur des systèmes de pouvoir qui
placent certains individus et groupes au-dessus des autres. En somme, ce que j'essaie de dire,
c'est que ma présence dans cette salle et devant vous relève en réalité du fait que je suis un
problème aux yeux des institutions que vous représentez aujourd'hui. Merci beaucoup.

4005 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

 Merci. Je tiens, non pas à vous rassurer, mais à bien clarifier notre posture. L'objet de
notre mandant, les gens qui sont touchés ne sont pas considérés par nous comme des
4010 problèmes.

 Maintenant vous parlez, bien sûr, du structurel et je crois que vous avez raison d'en
parler, c'est-à-dire ce qui est sous-jacent aux gestes posés et ainsi de suite. Moi, j'ai une
question à vous poser parce que le temps file. Avant vous, il y a une intervenante qui nous a
4015 parlé du problème des sans statut, et du fait que les interpellations policières, effectivement,
débouchaient souvent sur une référence au Service d'immigration du Canada et ainsi de suite.
En même temps que la ville de Montréal s'est proclamée ville sanctuaire.

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

4020 Elle a refusé.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4025 Oui, mais elle l'a arrêté et vous disiez que par la suite aussi, la Ville de Montréal, dans son...

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

Dans sa politique.

4030 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Dans sa politique, a exclu le SPVM. Est-ce que vous avez, je veux dire, si vous aviez une recommandation à nous faire, au-delà du tableau que vous nous avez brossé, qu'elle serait la recommandation?

4035

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

4040 J'en ai plusieurs. Je les ai enlevées et je ne l'ai pas dit. Mais la principale recommandation ce serait de, en fait, inclure le service de police de Montréal dans la nouvelle politique, d'en faire que le service de police n'ait pas à demander le statut d'immigration aux personnes qui sont interpellées. Je pense que c'est une des principales problématiques pour la majorité des gens, et dans le communiqué de Solidarité dans frontières, ils montraient très bien l'ironie de ça, parce qu'on invite les gens à venir dans les bibliothèques, dans les piscines, ainsi de suite, recevoir des services municipaux, mais les gens ne sortent pas, ne veulent pas sortir.

4045 Ils ont peur d'être interpellés par les policiers, par les agents de sécurité, les inspecteurs du STM,

pardon. Donc, je pense que ça serait vraiment important de, c'est ça, de faire ce changement-là dans cette politique.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4050

C'est très clair. Je laisse la place à mes autres collègues. Ça va.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

4055

Bien, j'ai une question. J'ai bien aimé votre intervention. Est-ce que la charte montréalaise des droits et responsabilités, est-ce qu'elle vous interpelle? Est-ce que vous trouvez qu'on peut avoir, ou ces personnes qui sont des citoyens, parce que Montréal, la charte montréalaise identifie que toute personne qui est ici est citoyenne. Est-ce qu'elle peut avoir...

4060

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

4065

Bien, c'est ça. En fait, ce n'est pas toutes les personnes qui sont considérées comme, effectivement, Montréalaises et Montréalais et j'ai très bien... j'ai fait attention justement de ne pas parler des pertes, pas juste par les personnes sans statut, mais dire des Montréalaises et Montréalais sans statut, parce que c'est ce qu'elles sont ces personnes. Elles vivent déjà parmi nous, elles travaillent dans des entreprises montréalaises. Donc, elles font parties de notre société, bien du moins, de la vie des Montréalaises et Montréalais.

4070

La charte, je ne me rappelle pas vraiment le contenu de la charte. Je sais que je l'avais lue, mais si en tout cas, elle devrait vraiment être appliquée pour tout le monde. Je pense qu'il faudrait effectivement changer beaucoup les... certains règlements municipaux pour vraiment que la ville soit inclusive pour tout le monde.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

4075

O.K. Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4080 Oui?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

4085 J'aurais une question concernant le profilage racial. Vous avez posé la question, comment éradiquer le problème, et vous avez soutenu qu'il ne fallait surtout pas confier cette tâche-là au SPVM. À qui devrait-on la confier?

4090 **M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :**

Oui. En fait, une des recommandations... Je m'excuse, je n'ai pas pu vous l'envoyer le document. J'aurais dû l'envoyer la veille. En tout cas, bref. Mais dans une des...

4095 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Recommandation.

4100 **M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :**

Voilà. Pardon, excusez. C'est une longue journée moi aussi. C'est en fait, que la Ville de Montréal se dote elle-même d'une stratégie globale pour la lutte contre le profilage racial et social, et que ce ne soit pas sous la responsabilité de son service de police. Donc, d'avoir une stratégie qui serait en fait, aussi qui pourrait inclure la STM.

4105

Également, comme je l'ai dit, c'est un angle mort dans la dernière commission sur le profilage racial et social. On focalise beaucoup sur la police parce qu'effectivement la police, étant donné qu'ils ont un pouvoir aussi de vie et de mort sur beaucoup, dans beaucoup de cas.

4110 On a vu récemment que les agents du STM, de la STM, pouvaient aussi avoir une influence sur la vie des individus. Il y a un individu qui a failli perdre la tête à cause d'une intervention, et bien sûr, dans la majorité des vidéos qu'on voit en ligne et des témoignages qu'on peut lire en ligne ou dans les médias, c'est des personnes racisées majoritairement qui se font interpellé de manière... brutaliser par les inspecteurs de la Société de transport de
4115 Montréal.

Donc, c'est ça. Je pense que la Ville de Montréal devrait prendre vraiment cette responsabilité. Dans la déclaration que la mairesse effectivement elle a fait au moment de la publication du rapport d'Armony, elle disait que, elle demande au SPVM de régler le problème.

4120 Ça fait au-delà de dix ans qu'on demande au SPVM de régler le problème. Combien de temps, combien de personnes vont devoir mourir, se faire brutaliser, voir leurs droits bafoués avant que la Ville ne réalise que le SPVM ne peut pas en fait, n'arrive pas à... Parce que c'est un peu leur demander justement de régler un problème qu'ils ne reconnaissent même pas eux-mêmes. Je sais que quelqu'un a parlé, j'ai vu les vidéos, je pense que c'est monsieur Balarama
4125 qui avait mis la vidéo de monsieur Caron ou d'un autre, qui affirmait que c'était un problème de perception.

Donc, de parler de perception, je pense que c'est effectivement de ne pas reconnaître la réalité. C'est dire qu'on parle de perception c'est que, on peut avoir du point de vue différent sur
4130 ce qui se passe dans la réalité. Donc, je pense que c'est ça, c'est pour ça que je pense qu'il faudrait effectivement que ce soit la Ville de Montréal qui mette en place une stratégie vraiment globale pour toutes ses unités administratives.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

4135

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4140 Monsieur Twahirwa, merci infiniment. Est-ce que...

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

4145 Oui je vais vous envoyer le...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Vous allez nous envoyer ça. C'est important.

4150 **M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :**

Oui, merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4155 Merci. Alors, bonne soirée. Bonne fin d'après-midi, bonne soirée.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4160 Alors, contrairement à vous, notre journée n'est pas terminée. Non. Nous allons maintenant prendre une pause. Je vous remercie de votre intervention également et nous allons revenir donc, pour 19 heures envers les gens qui ont des opinions et des mémoires à déposer. Merci de votre écoute et bon appétit.

4165 **AJOURNEMENT**